

Événement samedi 1er octobre

Le comité des Fêtes organise au pré du Bruel une journée festive

- Petit-déjeuner au pré
- Abrivado en pays
- Spectacle équestre bal et autres surprises
- Repas du Comité des Fêtes sur réservation

Pour réserver : 06 20 18 41 43

Samedi 17 septembre à Collias, journées européennes du patrimoine

C'est en jouant à saute-mouton de capitelle en bergerie pédagogique que la Réserve de biosphère des gorges du Gardon vous invite à découvrir le rôle des ovins dans la construction des paysages. Vous irez à la rencontre du troupeau aux côtés du berger, ce qui nous promet un échange vivant et dynamique. Durée 3h. www.journee-du-patrimoine.culture.fr

Inscription obligatoire : SMGG / 04 48 27 01 00

Samedi 8 octobre : « Des chauves-souris et des hommes » à Dions

Les chiroptères ne choisissent pas seulement les cavités calcaires pour leurs journées de repos : ils peuvent tout aussi bien investir un mûrier, une maison ancienne...comme place Brot. Cette sortie permettra d'entrevoir le lien entre disparition des types d'habitat et raréfaction des espèces, la nécessité d'être attentif aux uns pour préserver les autres.

Durée 2h30. www.jourdelanuit.fr

Inscription obligatoire : SMGG / 04 48 27 01 00

Subventions aux associations dionsoises

Le Conseil municipal a accordé à l'unanimité les subventions suivantes : Comité des fêtes : 2 500 €, Cercle du livre : 300€, Club des Espeluques : 200€
Toutes ces associations ont fourni un budget détaillé 2016 et des rapports moraux et financiers de 2015.

Cercle du livre, place Brot

Les activités ont repris en août.

Jour et heures d'ouverture : mercredis de 15 h à 17h

Merci à l'équipe de bénévoles

Nouveaux tarifs Tango le 1/09/2016

Pass Etudes : 19€ par mois (faire valider son statut étudiant dans une boutique Tango avant le 31 octobre).

Pass Liberté : 33€ par mois

Pass Solidaire (bénéficiaires CMU) : 9,90€ par mois

Pass Solidarité + 16,50€ par mois (plus de 65 ans et invalidité à 80%) .

La Diane dionsoise



La loi 2003-698 du 30 juillet 2003 définit le rôle de la chasse : « La gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques ».

A Dions, la prolifération des sangliers et de certains nuisibles rend cette activité essentielle pour protéger les cultures, réduire les risques d'accidents routiers, rendre nos promenades dans les bois plus sereines. La Diane dionsoise l'assume dans le respect des règles assurant la sécurité des chasseurs et des promeneurs : un grand merci à l'équipe des chasseurs et à son président Jean-Louis Vincent. Le Conseil municipal a souhaité à l'unanimité la soutenir en mettant à la disposition de la Diane dionsoise un local pour l'éviscération, un terrain pour l'enfouissement des déchets et le droit de chasse sur le territoire communal.

Le club des Espeluques

Reprise des activités début septembre.

Travaux à Dions

Les travaux de voirie chemin de la Lauze et Micocouliers seront terminés fin octobre. Nous pourrons ainsi circuler dans les rues du village dans des conditions de confort nettement améliorées. Nous attaquons les chemins ruraux par une restauration du pont de l'Esquille et la conception du cahier des charges pour le lancement d'un marché public. Travaux 2017. Le dossier «protection des berges et passage à gué de la Braune a été déposée en Préfecture le 22 juillet, pour une réalisation espérée en été 2017.

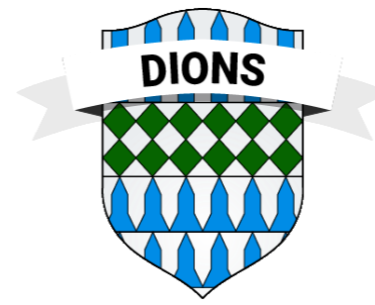
Etat civil

Naissances :

Kylian, Nicolas, Philippe CLARI le 5 juillet 2016.

Jonas DOUBLET le 10 août 2016.

Félicitations aux heureux parents



Bulletin municipal

Octobre en musique

Lundi 10 octobre - 16 h au Temple de Dions

Marie Nosma : Dans la peau de Billie Holiday



Spectacle jeune public.

Marie Nosmas nous emmène ici dans les années 30-40 à New-York. Le voyage commence aux 11 ans de Billie. Elle est la petite fille blanche de Big Mama, alors partie rejoindre les cieux. Elle rentre dans la maison abandonnée de son arrière-grand-mère et revit la vie d'une chanteuse noire aux Etats Unis. Avec sa voix pleine de coffre, Marie Nosmas nous emmène dans cette ambiance de jazz populaire et engagé. Elle n'occulte pas le racisme ambiant ou les questions sur cette petite fille blanche avec une arrière-grand-mère noire. Alors, enfant, elle regarde la vie de la génération de Big Mama. Une manière astucieuse pour faire découvrir le jazz. Entrée libre. Une production Jazz festival Nîmes métropole

Mardi 18 octobre à 20h30—Sainte-Anastasia –Foyer d'Aubarne

Hiromi : the trio project



Pianiste précoce et virtuose, Hiromi a quitté son Japon natal pour terminer ses études au Berklee college of Music entre 1999 et 2003. Avec le bassiste Antony Jackson et le batteur Simon Philips elle a fondé le Trio Project. Ce trio powerjazz, qui combine sans peine complexité et audace, trouve un équilibre idéal. Une artiste rarement présentée en France, un concert exceptionnel d'une rare intensité à ne pas manquer.

En première partie Jean Charles Agou, saxophone, flute, guitare et Emmanuel Djob, voix, guitare, claviers.

Tarif : 15€ - billets en vente sur jazz-festival.nimes-metropole.fr ou le soir du concert dans la limite des places disponibles.

ÉDITO

Septembre, l'heure de la rentrée pour petits et grands. L'école redémarre dans des conditions d'accueil améliorées : rampe d'accès handicapés, armoires de rangement (récupérées). Tout irait pour le mieux si nous ne constatons pas de diminution du nombre d'enfants accueillis, laissant craindre, si cette tendance se poursuit, la remise en cause de l'école.

Une fatalité ? Peut-être pas. Pour maintenir le nombre d'habitants à son niveau actuel, il faudrait créer une vingtaine de logements en 3 ans. Cela ne semble pas irréalisable. En premier lieu, il faut favoriser un développement de l'habitat, au cœur du village, sur terrains communaux ou privés et aider à la réhabilitation de l'habitat ancien.

Prenons y garde : dans un proche avenir (1 à 2 ans) l'urbanisme sera de la compétence de Nîmes métropole qui élaborera un plan territorial. Pour ne pas se voir imposer un urbanisme que nous ne souhaitons peut-être pas, nous devons avoir le courage d'élaborer un projet en y associant étroitement la population. Non pas pour le réaliser, l'échéance est trop courte, mais pour pouvoir influencer efficacement sur l'élaboration du plan d'urbanisme Nîmes métropole.

Mais d'abord, pour le mois d'octobre, place à la musique.

Jean Verdalle, maire

Accès des locaux aux handicapés

En mairie les travaux de maçonnerie, d'électricité et de menuiserie se sont déroulés du 1^{er} au 15 août comme nous l'avions prévu. Il s'agissait de créer un espace de réception pour les personnes en fauteuil roulant. Il reste à réaliser la peinture qui sera faite par les conseillers bénévoles, la rampe d'accès et la pose de bandes réfléchissantes, la rampe d'escalier et le marquage de l'emplacement parking réservé aux handicapés. (subvention spécifique « mairie » du FHF de 2 706€).

Nous avons saisi cette réorganisation des locaux de la



mairie pour reclasser les dossiers, et remplacer du matériel de bureau par des équipements récupérés auprès d'entreprises. Merci à Julien, Sabine...

A l'école, dans la cour, une rampe a été tracée et recouverte d'un revêtement coloré, dans la continuité du revêtement de la chaussée de l'allée des écoliers. Enfants et parents en seront surpris.

Ainsi la première tranche du programme d'accessibilité des locaux municipaux aux personnes handicapées est réalisée conformément au plan approuvé par la préfecture. Ce programme est étalé sur trois ans. En 2017 et 2018 nous mettrons aux normes les autres locaux municipaux: temple, église, école, foyer, etc.

Nous avons sollicité un parlementaire pour l'attribution d'une subvention spécifique susceptible d'atténuer le coût des travaux à la charge de la commune..

Création d'un local « archives »

La cave située sous la mairie a été mise en état de recevoir des archives communales, suite au conseil de l'archiviste du centre de gestion.

Dalle au sol, enduit aux murs et ventilation permettent une protection des documents contre l'humidité.

Ainsi un premier archivage a pu être réalisé, sur la base du plan réglementaire, dès les premières semaines du mois d'août, générant un gain de place appréciable en mairie.

Il a nécessité un travail important de tri et de classement de documents que nous espérons terminer fin septembre.

Des aides pour l'agriculture biologique

Le territoire de Dions est identifié dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021, comme territoire susceptible de ne pas atteindre les objectifs environnementaux fixés par l'Union Européenne du fait de la pollution des eaux par des herbicides. L'Agence de l'Eau a engagé un budget de 9,4 millions d'euros sur le territoire Languedoc Roussillon pour soutenir les agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique. Les exploitants agricoles de la commune peuvent en bénéficier dans le cadre du Programme de Développement Rural.

Cahier des charges : www.fredolr.com/zna/papph.html.

Eco-chèque logement - Région Occitanie

L'écho chèque logement est une aide de la Région Occitanie qui s'adresse aux particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement, qui réalisent des travaux visant une économie d'énergie d'au moins 25%.

Le montant est de 1 500€ pour les propriétaires occupants et 1 000€ pour les propriétaires bailleurs. Les demandes peuvent être réalisées à partir de la plateforme de dépôt en ligne accessible depuis le site internet de la région ou par courrier. L'écho-chèque est cumulable avec d'autres aides liées aux économies d'énergie du Plan national de rénovation énergétique de l'habitat.—Site internet : www.laregion.fr

Subvention « réserve parlementaire »

Nous avons perçu une subvention de 5 000 € attribuée par le député Patrice Verdier au titre de sa réserve parlementaire pour la réalisation de travaux à l'école (mur). Nous lui adressons nos vifs remerciements.

Le nom de notre région



La nouvelle région, issue de l'union de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, a mené une grande consultation sur son futur nom. A son terme, l'Assemblée plénière a adopté, vendredi 24 juin, le nom Région Occitanie, enrichi de la signature Pyrénées Méditerranée.

Abattage d'arbres place Brot

Un matin de la fin du mois de juillet, nous avons découvert avec stupeur, une grosse branche détachée du tronc d'un murier platane de la place Brot. Fort heureusement il n'y a eu ni victime ni dégât.



Un spécialiste consulté a confirmé la présence d'un champignon rongeur le cœur de l'arbre sous l'écorce (voir photo) provoquant sa chute. Pour écarter tout danger, à notre grand regret, nous avons été contraints de

prendre la décision de les faire abattre. Sébastien Rouquette s'est chargé d'en abattre trois avec l'aide de Denis Saussine. L'abattage des deux qui restent est confié à une entreprise spécialisée. Ils seront remplacés dès que les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la place, prévus en 2017, seront terminés.

Création d'un passage piéton

Par délibération le 12 juillet 2016, le membres du conseil municipal ont approuvé, à l'unanimité, la création d'un passage pour piétons sur la route départementale 22 à l'endroit où la présence des commerces génère des traversées nombreuses de piétons. Par ce fait, la zone présente une grande dangerosité. Il était nécessaire d'assurer la sécurité des usagers.

La demande a été transmise au mois d'avril, au cours d'une visite des finitions du chantier de la SOGEA. Nîmes-Métropole finance le marquage au sol ainsi que les panneaux. Les travaux ont été réalisés fin août.

Passage surélevé à l'arrêt des bus

Conformément aux articles R2334-10 du CGCT, le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé entre les communes disposant des compétences en matière de voies communales. Sont subventionnables tous les 2 ans, les travaux de sécurité sur routes départementales ou communales,...

Les conseillers municipaux ont décidé à l'unanimité de créer un passage surélevé au niveau de la contre allée qui longe la RD22 où se situe l'abribus. Des véhicules empruntent trop souvent ce passage en sens interdit pour contourner le dos d'âne de la RD 22, rendant dangereuse

la sortie des véhicules venant de la rue de la mairie et rendant précaire la sécurité des personnes attendant le bus..

Ce passage surélevé devrait dissuader les automobilistes d'emprunter ce passage interdit et sécuriser ce lieu sensible. Subvention départementale produit des amendes de police 2015: 7 596 €.

La commune de Dions sera à nouveau éligible à cette catégorie de subvention en 2017..

Le coût des incivilités.

Dégradations volontaires ou vols de panneaux de signalisation (sens interdit de l'arrêt de bus, baignades non autorisées, panneau Le gardon), décharges les plus invraisemblables en tous lieux mais avec une certaine préférence pour le lit de la Braune, crottes de chiens, graffitis, ..tout cela représente un coût pour la commune : 280€ pour le remplacement de panneaux, 4500€ annuel de charge de personnel (6h de ramassage par semaine)... De l'argent qui pourrait être utilisé à des actions au profit de l'ensemble de la collectivité.



Nous ne disposons que de l'équivalent d'un agent temps plein pour assurer l'entretien des rues, parcs, ...et d'un agent mis à disposition par Nîmes métropole mutualisé sur La Calmette et Dions pour assurer l'entretien des réseaux d'eau. Alors facilitons leur la tâche en faisant preuve d'un peu de civisme.

Pluie—inondation : les 8 bons comportements en cas de pluies intenses

- Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias
- Je ne prends pas ma voiture
- Je me soucie des personnes proches
- Je m'éloigne des cours d'eau
- Je ne sors pas
- Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage
- Je ne m'enage ni en voiture ni à pied sur les ponts submersibles...
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école. Ils sont en sécurité.
- Source www.intérieur.gouv.fr

Stationnement de véhicules « abandonnés »

Les places de stationnement sont rares à Dions. La commission génie urbain travaille sur un projet d'amélioration de la situation. Nous vous en reparlerons.

Certains emplacements sont occupés par des véhicules immobilisés depuis plusieurs mois ou années, non pourvus de vignettes d'assurances. Des travaux doivent être entrepris. Aux propriétaires de les déplacer le plus rapidement possible avant toute intervention contraignante de la mairie..